



FO ESR 42

Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire
Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1 - e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42/>

CHSCT de l'UJM du 01/12/2022 – Notes de CR

1. SOBRIETE ENERGETIQUE.	1
2. EXTENSION DES HORAIRES DE LA BU SANTE.....	2
3. RELEVES DU REGISTRE SST.....	3

1. Sobriété énergétique.

Présentation par le DGS du projet de plan sobriété. Il s'agit de la déclinaison des objectifs ministériels à l'échelle de l'université Jean Monnet. Ces objectifs sont présentés comme étant imposés aux universités. Les mesures reposent sur trois axes.

- La consommation énergétique des bâtiments. De nouvelles consignes de chauffage sont appliquées. Sera mis en place l'arrêt des éclairages le soir, l'extinction des écrans lumineux après 20 heures et la diminution de l'intensité lumineuse dans les bureaux pour les collègues volontaires.
- Les déplacements. Il y aura une interdiction de l'avion pour les déplacements métropolitains afin de favoriser au maximum l'usage du train. En particulier, la note interne sur les missions sera modifiée pour ne prévoir que des remboursements SNCF pour les missions et déplacements sur Lyon. **L'université demande aussi une réflexion sur la diminution du nombre de visites d'apprentissage ou de stage. Enfin, l'université souhaite limiter le stationnement en surface des véhicules sur les campus.**
- L'usage du numérique. **L'université souhaite limiter le nombre de postes informatiques et inciter les étudiants à utiliser leur propre matériel.**

* **Intervention de FO ESR 42.** Pour FO ESR 42, ces mesures ne doivent pas se faire au détriment du personnel de l'UJM.

Concernant le chauffage, plus particulièrement l'utilisation des ballons d'eau chaude, une information a été consignée sur le registre hygiène et sécurité du site Denis (voir paragraphe 3 de document).

Pour l'éclairage extérieur, nous demandons que le problème de sécurité des gardiens, évoqué lors de l'entrevue du 13 octobre ([ICI](#)), soit résolu.

Concernant les déplacements, nous profitons de cette réflexion pour vous rappeler que de nombreux collègues habitent loin de leur lieu de travail. Pour eux, la voiture est le seul moyen de déplacement possible. De même, certains collègues doivent faire plusieurs déplacements journaliers entre deux sites de l'université éloignés. **Même avec du covoiturage ou des véhicules électriques, comme préconisé dans ce document, cela nécessite suffisamment de parking, y compris sur le site Tréfilerie. Nous soutenons la pétition des collègues de SHS qui va en ce sens.**

Concernant le numérique, une première occasion de réguler cet usage aurait été de maintenir un vote papier pour les élections professionnelles. Cela aurait évité une multitude de courriels et textos. **FO ESR 42 demande que le vote papier soit à nouveau utilisé pour toutes les prochaines élections à l'UJM.**

*** Réponses de M. le Président :**

-> Le retour de parking sur le site Tréfilerie est complètement contradictoire avec le Grenelle de l'environnement et les préconisations de l'État. D'ailleurs, l'équipe présidentielle a reçu de nombreux messages d'encouragement qui nous montrent que les collègues sont contents du nouvel aménagement sur le campus Tréfilerie. Sur la question du vote, passer au format électronique, c'est le sens de l'histoire.

* **FO ESR 42** n'est pas destinataire des mêmes messages que M. le Président, en particulier en ce qui concerne le campus Tréfilerie. **D'une manière générale, notre syndicat s'opposera à toutes les mesures qui, sous des prétextes écologiques, sont des mesures d'économies budgétaires. Notre syndicat s'oppose à la diminution du nombre de visites pour les étudiants apprentis ou stagiaires qui dégraderait le suivi pédagogique des étudiants concernés. Nous dénonçons également la diminution du nombre de postes informatiques qui oblige tous les étudiants à acheter des ordinateurs portables.** L'université doit continuer à assurer un service public de qualité. Sur le vote électronique, les différents problèmes rencontrés lors des élections professionnelles, suite à ce CHSCT, confortent la position du syndicat.

2. Extension des horaires de la BU santé.

Présentation du projet. Le projet est annoncé comme une expérimentation à laquelle tous les personnels de la BU santé auraient été associés. Des propositions ont été faites par la directrice du SCD, lors de deux réunions de travail à la BU Santé le 8 et le 15 novembre 2022. Ce qui a été présenté au CHSCT est l'ouverture d'une salle de 106 place, sans accès aux collections, jusqu'à 22H avec un moniteur.

* **Intervention de FO ESR 42.** Tout comme lors du CHSCT du 22 septembre ([ICI](#)), pour l'extension des horaires de la BU de l'IUT, **FO ESR 42** tient à rappeler sa position de principe contre l'extension de l'ouverture des bibliothèques universitaires. Notre syndicat souligne encore une fois l'ambiguïté faite entre BU et salle de travail et regrette une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels.

*** Réponses de M. le Président :**

-> Je ne vois pas en quoi ce projet dégraderait les conditions de travail des personnels de la BU santé.

Présentation et mise au vote de recommandations pour l'accompagnement du projet de la part de l'UNSA-SNPTES.

Votes : FO ESR 42 a voté contre, CGT FERC-SUP 42 et UNSA-UNSA pour.

* **FO ESR 42** constate que dès le premier jour de la mise en place de ce projet, plusieurs salles ont dû être ouvertes avec accès aux collections, contrairement à ce qui a été présenté en CHSCT. **Les faits donnent malheureusement raison à notre syndicat. Ces projets d'extension des horaires**

sont des processus sans fin qui dégradent les conditions de travail des personnels de BU. Notre syndicat, largement majoritaire dans les BU de l'université Jean Monnet aux élections professionnelles, continuera à se battre contre ces projets qui sont décidés contre l'avis des collègues des BU.

3. Relevés du registre SST

1) Arrêt du chauffage des ballons d'eau chaude. Une collègue d'Arts plastiques, inquiète sur le risque de légionelle, a alerté FO ESR 42 et la direction de son département. Comme elle n'obtenait pas de réponse satisfaisante de la part de l'université, elle a contacté l'ARS à ce sujet. La réponse est sans équivoque : « **les ballons d'eau chaude représentent des zones de stagnation et s'ils ne sont pas en chauffe, ils peuvent tout de même être source de développement de légionelles** ». Cette réponse est accompagnée d'une liste de recommandations. Malgré cela, lors d'une réunion le 24 novembre, l'université a expliqué lors du CHSCT que ces recommandations ne seraient pas suivies parce que les volumes des ballons concernés sont suffisamment petits pour écarter tout risque. L'ARS recontacté, a précisé depuis que les volumes des ballons n'entrent pas en jeu dans la réglementation.

* **Intervention de FO ESR 42.** Nous demandons que les recommandations de l'ARS soient bien entièrement appliquées pour que les collègues d'Arts plastiques puissent utiliser des douchettes et karcher en toute sécurité.

* **Réponses de M. le Président :**

-> *Je découvre le problème. Il n'y a pas plus de risque, à mon avis, à utiliser un Karcher en Arts plastiques qu'à prendre une douche dans une maison secondaire après un arrêt du cumul pendant six mois. Je comprends cependant qu'on puisse être inquiet si la personne a des soucis de santé par ailleurs.*

* **FO ESR 42** s'étonne que l'université puisse envisager être également « autonome » sur des sujets de santé au travail, en décidant de ne pas appliquer les recommandations de l'ARS. **Heureusement, à la suite de notre intervention en CHSCT et grâce à la persévérance des collègues d'Arts plastiques, la directrice du patrimoine de l'université a indiqué que les recommandations de l'ARS seraient finalement bien appliquées.** En attendant, les salles d'Arts plastiques concernées ne peuvent pas être utilisées en toute sérénité. Notre syndicat reste vigilant sur les modalités d'action de l'université qui prévoit d'intervenir en janvier. **FO ESR 42 demande que les services de l'université soient accompagnés par l'ARS lors des prélèvements.**

2) VMC à l'arrêt dans les bureaux de TSE. Mme Cazaubon explique que la VMC a été remise en fonctionnement et qu'il n'y a plus de problème.

* **Intervention de FO ESR 42.** La VMC est à nouveau à l'arrêt dans les bureaux de TSE et même dans la plupart des salles de TD. Nous attirons l'attention du CHSCT sur le nombre important de tickets qui indiquent des arrêts systématiques de la VMC quelques jours après chaque remise en fonction.

* **Pas de réponse.**

*** FO ESR 42 soutient tous les collègues qui n'obtiennent pas de réponse satisfaisante de l'UJM sur ce point.** La bonne gestion du renouvellement de l'air dans les bâtiments de notre université est un point très important pour la santé au travail car notre université est située dans une zone à fort potentiel Radon (catégorie 3). Sur ce sujet également, il sera important de consulter l'ARS si besoin afin et de faire appliquer le code de la santé publique (Articles L1110-1 à L6432-2).

3) Nuisances sonores dans des bureaux de TSE. Mme Cazaubon explique que le problème était lié à un dysfonctionnement des équipements du CROUS et que le problème est résolu.

*** FO ESR 42 a pu constater, après ce CHSCT, que le problème persiste à l'identique. Notre syndicat soutiendra les collègues qui souffrent de ces nuisances sonores.**

01/12/2022

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CT](#)

[CHSCT](#)

[Syndicat national](#)